

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 08 MAI 2024

Le Chef de l'Etat, Son Excellence, Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE a présidé, ce mercredi 08 mai 2024, la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Président de la République a rappelé au Gouvernement la place primordiale de la pêche dans le développement économique et social du Sénégal, notamment la pêche artisanale qui est une source importante de revenus pour une partie de la population.

A cet égard, le Chef de l'Etat a demandé au Gouvernement de prendre toutes les dispositions nécessaires pour préserver les ressources halieutiques et protéger les professionnels de la pêche artisanale.

Pour ce faire, il a appelé à la révision du Code de la pêche maritime et à son application rigoureuse.

Le Président de la République a souligné, dans ce cadre, l'impératif de renforcer les dispositifs de lutte contre les activités de pêche illicite.

Il a, en outre, mis l'accent sur l'urgence de la définition d'une politique nationale de gestion durable des ressources halieutiques par le biais d'un programme spécifique impliquant les chercheurs et des partenaires bien ciblés.

Après avoir salué la publication, le 06 mai 2024, par le Ministre en charge des pêches, de la liste des navires autorisés à pêcher dans les eaux sous juridiction sénégalaise, le Chef de l'Etat a rappelé au Gouvernement l'importance qu'il porte à la transparence dans la gestion du secteur de la pêche.

A ce sujet, il a demandé l'audit du pavillon sénégalais et l'évaluation des accords et licences de pêche.

Le Chef de l'Etat a, de plus, requis le recensement et l'évaluation des interventions, subventions et financements de l'Etat dans le secteur des pêches en termes d'infrastructures réalisées et de soutien aux acteurs.

Il a aussi demandé de veiller au renouvellement et à la sécurisation de la flotte de pirogues artisanales.

Dans le même sillage, le Président de la République a invité le Premier Ministre à engager avec les acteurs du secteur de la pêche, des concertations afin de définir un programme d'urgence de relance de la pêche artisanale et de développement de la pêche industrielle.

Par ailleurs, il a indiqué la nécessité de développer l'aquaculture, source d'emplois, par un maillage du territoire national en centres et stations aquacoles.

Evoquant le secteur de l'agriculture, le Chef de l'Etat a rappelé qu'il est le moteur essentiel pour fonder, sur une base solide, la souveraineté alimentaire du Sénégal, la croissance économique et la création d'emplois décents.

En s'inspirant du PROJET, il convient, selon lui, de changer de paradigme en veillant à la responsabilisation accrue des organisations professionnelles à la base. C'est tout le sens de la politique de soutien et de relance des structures coopératives traduite par la nomination d'un secrétaire d'Etat aux Coopératives et à l'Encadrement paysan.

Le Président de la République a demandé au Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage et au Secrétaire d'Etat aux Coopératives et à l'Encadrement paysan de proposer la revue et l'actualisation de la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale. La révision de cette loi s'inscrit notamment dans une perspective de renforcement de la place fondamentale des organisations professionnelles du monde rural dans la gouvernance de ce secteur vital.

Parlant de la prévention des inondations, le Chef de l'Etat a demandé au Premier Ministre d'engager, dès à présent, tous les ministres, services de l'Etat et acteurs territoriaux concernés, à proposer un Plan national de Prévention et de Gestion des inondations.

Le Président de la République a invité, le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement à veiller dans l'immédiat à l'identification des localités, zones et sites prioritaires en termes de travaux d'aménagement pré-hivernage et de déploiement des moyens d'intervention de la Brigade nationale des sapeurs-pompiers (BNSP) et du Génie militaire.

Dans ce cadre, il a demandé au Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement de faire, sous la supervision du Premier Ministre, une communication hebdomadaire en Conseil des ministres sur le suivi des actions de prévention et de lutte contre les inondations.

Au titre de son agenda diplomatique, le Chef de l'Etat a informé le Conseil de sa participation au sommet de l'Organisation de la Coopération islamique (OCI) qui s'est tenu les 4 et 5 mai 2024 à Banjul.

Enfin, le Président de la République est revenu sur sa visite de travail et d'amitié en République de Côte d'Ivoire effectuée le mardi 07 mai 2024. Il a, ainsi remercié le Président Alassane OUATTARA pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité généreuse qu'il lui a réservés.

Dans sa communication, le Premier Ministre a fait part de la tenue, le vendredi 03 mai 2024, d'un Conseil interministériel consacré à la campagne production agricole 2024.

Il a mis l'accent sur la détermination du Gouvernement à opérer une rupture systémique au niveau des mécanismes de subvention afin que les moyens financiers consentis par l'Etat soient effectivement affectés aux réels ayants-droits.

Il a également signalé l'urgence relevée par les acteurs de tenir une réunion du Conseil supérieur d'orientation agro-sylvo-pastorale qui sera présidée par Monsieur le Président de la République.

Le Premier Ministre a aussi informé le Conseil de l'évolution des travaux consacrés aux mesures de réduction des prix des produits de première nécessité, au cadrage du plan d'action d'urgence du Gouvernement et à la revue générale des programmes, des projets ainsi que du capital humain et des ressources budgétaires.

Il a, par ailleurs, informé le Conseil qu'il présidera une réunion interministérielle de revue des diligences préparatoires du pèlerinage à la

Mecque édition 2024 et un Conseil interministériel consacré à la préparation de la Tabaski 2024, respectivement les 10 et 14 mai 2024.

Enfin, il a fait part des audiences qu'il a accordées au Gouverneur de la BCEAO, à l'Ambassadeur d'Inde au Sénégal et au Ministre en charge de l'agriculture du Royaume d'Arabie Saoudite.

Au titre de la communication des ministres :

- le Ministre de la Communication, des Télécommunications et du Numérique a fait une communication sur le projet de Sénégal Connect Park (ex PTN) ;
- le Ministre de la Santé et de l'Action sociale a fait une communication sur les projets hospitaliers ;
- le Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage a fait une communication sur le bilan de la campagne de commercialisation de l'arachide 2023/2024, la préparation de la campagne de production agricole 2024 et le suivi des exportations de produits horticoles.

Fait à Dakar, le 08 mai 2024
Le Ministre de la Formation Professionnelle,
Porte-Parole du Gouvernement
Amadou Moustapha Njekk SARRE